

Date de dépôt : 15 juin 2021

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis « Croix-verte »

Rapport de M. Sylvain Thévoz

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La pétition 2112 a été traitée en 4 séances les lundis 29 mars, 3 mai, 10 mai et 17 mai 2021 sous la présidence de M^{me} Adrienne Sordet et de M. Stéphane Florey. La première séance a été dévolue à l'audition des pétitionnaires, M. Pierre Fuchs du comité de SURVAP (association des habitants des Pâquis), M^{me} Agnes Denis François du comité de la Maison de quartier des Pâquis, M. Vassia Quiquerez, président de la Ludothèque des Pâquis. La seconde audition a permis d'entendre M. Patrick Fouvy, directeur du Service du paysage et des forêts du Département du territoire (DT), la troisième audition M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat (DI), M. Thierry Messenger, direction régionale Lac-Rhône (OCT), M. Gérard Widmer, direction régionale Arve-Lac (OCT). La dernière séance a été dédiée à l'audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, M. Nicolas Betty, Chef du service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, M^{me} Hélène Van Derbroucke, adjointe de direction du service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité. Le renvoi de la P 2112 au Conseil administratif de la Ville de Genève a été refusé par 6 Oui (2 PLR, 1 PDC, 2 MCG, 1 UDC), 8 Non (1 PLR, 1 EAG, 3 S, 1 PDC, 2 Ve) et 0 Abstention. Le renvoi de la P 2112 au Conseil d'Etat a été accepté par 9 Oui (2 Ve, 3 S, 1 PLR, 1 EAG, 2 PDC) 4 Non (2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 Abstention (1 MCG).

Nous remercions le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier pour l'excellence de sa prise de note et M^{me} Nadia Salama, Secrétaire scientifique de commissions, pour son diligent suivi tout au long des travaux.

Introduction

Les signataires de cette pétition constatent un quartier des Pâquis exposé à un trafic automobile intense, au bruit et à la pollution ; un manque de végétalisation ; des difficultés de déplacement à pied des habitants, en particulier des enfants et des personnes à mobilité réduite. En conséquence, les signataires de cette pétition demandent : 2 axes de cheminements sécurisés et végétalisés traversant le quartier d'est en ouest et du nord au sud reliant les principaux pôles socioculturels du quartier : les écoles, la ludothèque, les crèches, les jardins d'enfants, les places de jeux, la Maison de quartier, la Maison des enfants, la Traverse, les Créateliers et la bibliothèque ; que ces cheminements soient constitués par les rues piétonnes actuelles, des zones de rencontre à 20 km/h, des trottoirs continus et des carrefours surélevés ; que ces cheminements soient des poumons de verdure favorisant la sécurité des piétons, la marche, la mobilité douce et la convivialité.

Audition de M. Pierre Fuchs du comité de SURVAP (association des habitants des Pâquis), M^{me} Agnes Denis François du comité de la Maison de quartier des Pâquis, M. Vassia Quiquerez, président de la Ludothèque des Pâquis, pétitionnaires.

La pétition propose une vision des associations afin de proposer une alternative au trafic automobile en développant des voies piétonnes afin d'améliorer la qualité de vie des habitants. Cela, sans excès, mais en incluant commerce et habitants dans la réflexion. Une démarche constructive et participative.

Les pétitionnaires rappellent que l'association « Bien vivre aux Pâquis » est active depuis dix ans et regroupe une dizaine d'associations qui se réunissent régulièrement dans le but d'améliorer la qualité de vie dans le quartier. L'un des premiers besoins qui apparaît relève de la sécurisation et de la pacification des voies de circulation, puis de leur végétalisation dans un second temps. Le projet « Tout doux les Pâquis », vieux de 1991, visait à pacifier le quartier en donnant la priorité aux transports publics. Des oppositions s'étaient faites jour mais quelques mesures avaient pu être développées. En 2009, la Ville de Genève avait encore organisé un débat public pour la piétonnisation du quartier, suite de quoi les associations

avaient soumis des propositions de cheminement en 2011, des propositions en l'occurrence reprises par la Ville de Genève en 2013. Ce projet s'intitula dès lors « Croix-verte » mais il ne devait pas aboutir. La démarche et les nombreux débats menés jusqu'à présent ont contribué à l'élaboration de cette pétition.

La pétition rappelle que les premiers usagers sont les habitants et les commerçants. Le collectif regroupe une association de défense économique abritant des commerçants. Ces derniers ont été impliqués dans ce projet. Il n'y a pas bien évidemment d'unanimité.

Deux axes continus, sécurisés et végétalisés ont été imaginés avec des zones de rencontres permettant la cohabitation entre piétons, vélos et voitures de livraison. Des aménagements nouveaux seraient installés pour favoriser la végétalisation du quartier. Cette « Croix-verte » est axée nord-sud et est-ouest et permet de faire le lien entre les différents lieux emblématiques du quartier où se rendent fréquemment les habitants. La végétalisation permet de répondre à des besoins publics, comme la lutte contre les îlots de chaleur, contre le bruit et la qualité de l'air.

De plus en plus de parents se déplacer en vélo-cargo. Les aménagements proposés dans la pétition permettraient de réduire le trafic de transit et la vitesse des véhicules. La place de la Navigation pourrait ainsi être dédiée uniquement aux transports publics. La végétalisation permet également un embellissement du quartier et finalement une réappropriation de l'espace public par les habitants. Deux lignes de bus sont confrontées systématiquement à la circulation et doivent stopper leur course. Les mesures envisagées permettraient de limiter le trafic parasite. La pétition a été lancée en janvier 2020 et s'est adressée exclusivement à des gens du quartier. Ceux-ci ont souvent exprimé leur avis. La pétition est donc accompagnée de témoignages. Les attentes sont nombreuses pour l'amélioration du quartier et la mobilité douce. Les témoignages expriment la volonté de s'approprier les lieux. L'expérience de la fermeture d'un tronçon de la rue de Berne est positive, mais cette fermeture n'a pas fait l'objet d'aménagement particulier, ce qui entraîne des problèmes, ce d'autant plus que l'école est proche. De nombreuses personnes estiment que le projet des associations est beau et semble réaliste.

Une députée (PDC) comprend l'envie de végétalisation au vu de la densité de ce quartier. Elle se demande quels ont été les contacts que les pétitionnaires ont eus avec la Ville de Genève et le canton. Elle mentionne être étonnée par cette pétition puisqu'elle imaginait que le processus d'amélioration de ce quartier était en cours. Comment les commerces seront livrés si les mesures proposées sont réalisées ? Les pétitionnaires ont eu des

contacts avec les hôtels, et notamment les hôtels en front de lac qui génèrent du trafic ?

Les pétitionnaires veulent garantir le trafic de proximité, qui implique le trafic des habitants et des commerces, lequel est confronté au trafic de transit. Les associations ont travaillé avec la Ville de Genève pour la mise en place des zones piétonnes, mais la collaboration est plus difficile à mettre en place pour l'aménagement de ces zones. Des contacts ont été pris avec M. Gomez et M^{me} Perler qui ont promis de revenir vers les pétitionnaires. Les pétitionnaires n'ont pas de contacts avec les grands hôtels en front de lac, mais ces derniers sont desservis par la rue Plantamour.

Un député (PLR) déclare que le trafic de transit devrait être proscrit des quartiers, mais il se demande comment faire.

Les pétitionnaires répondent que ce problème a été étudié en 1991. L'idée avait alors été avancée de sécuriser le quartier en permettant l'entrée et la sortie d'un seul côté. Le quartier serait ainsi scindé en deux. La réappropriation des lieux a été un travail de longue haleine. Ce principe permet de sécuriser progressivement les lieux. C'est la vie qui permet d'améliorer la situation et une identification plus nette des lieux constituerait un réel avantage.

Un député (UDC) pense que les Pâquis est un quartier qui présente une vie comme tous les autres quartiers et se demande si les pétitionnaires veulent finalement complètement boucler le périmètre.

Les pétitionnaires répondent que c'est l'aménagement des axes piétonnés que les pétitionnaires demandent et non la fermeture de nouvelles rues. Ils sont persuadés que de nombreux commerçants seraient heureux de voir de nouveaux aménagements, à l'instar des grands hôtels.

Un député (PLR) demande ce que les pétitionnaires imaginent comme « carrefours surélevés ».

Les pétitionnaires répondent que la ville de Carouge a installé des trottoirs surélevés qui permettent de sécuriser les lieux. C'est de cela dont il est question ici.

Un député (Socialiste) évoque les places de stationnement et demande s'il est prévu de les maintenir. Il aimerait également avoir plus de précisions pour le projet de la place des Alpes.

Les pétitionnaires répondent qu'il ne devrait pas y avoir de gros changements dans le nombre de places de stationnement. De nombreux parkings souterrains existent. Le quartier manque d'espaces verts et la place

des Alpes pourrait être aménagée pour les habitants. Cet espace deviendrait le pendant de la place Chateaubriand qui se trouve de l'autre côté du quartier.

Planter des arbres, ce n'est pas si facile. **L'audition de M. Patrick Fouvy, directeur du Service du paysage et des forêts du Département du territoire (DT)** démontre que le canton travaille depuis 2019 sur la stratégie d'arborisation dans l'espace urbain. Un arbre a autant de racines en sous-sol que de branches et de feuillages. Cet aspect est évidemment délicat dans un quartier comme les Pâquis. L'espace nécessaire pour le domaine vital de l'arbre est en effet fondamental. La stratégie demande de prévoir le renouvellement des grands arbres qui offrent plus de diversité que les petits arbres. L'un des enjeux est donc d'intégrer l'arbre dans la planification urbaine, et à quel moment. Modifier un réseau souterrain peut ainsi être très contraignant.

Des analyses par secteur ont été menées. Cette stratégie est en cours de finalisation. Le taux de canopée est un facteur important. Ce taux varie avec 21,6% sur l'aire urbaine. Le but est d'éviter que les secteurs tombent en dessous de 10%. Dans certaines zones, comme à Meyrin, il est possible d'augmenter ce taux en convainquant le propriétaire. Il est également possible de repenser la voirie en supprimant des places de stationnement ou des voies de transport individuel. Il existe donc différents leviers pouvant être utilisés. Il n'est pas possible aujourd'hui de planter trop proche des limites de parcelle. La réflexion générale porte donc également sur cet aspect.

Renforcer le maillage vert existant.

La densité de population et la moyenne de la température diurne sont des facteurs pris en compte dans cette stratégie. Les arbres pouvant favoriser, avec les effets d'ombrage et d'évaporation, un rafraîchissement. Des statistiques doivent être réalisées avec différents types d'arborisation avant de pouvoir chiffrer l'effort. Pour avoir des arbres de 25 mètres de haut vieux de 100 ans, 300 m³ de terre sont nécessaires. C'est donc la disponibilité du sol qui joue donc un rôle crucial.

L'enjeu de l'eau

Il est nécessaire de capter l'eau pour irriguer le sol afin d'alimenter les arbres en optant par exemple pour des sols de type Stockholm. Considérant les Pâquis, le taux de canopée dans ce quartier oscille entre 5 et 10%. L'objectif est donc de parvenir à un taux de 10%. Concernant la pétition, les axes qui y sont évoqués recoupent les perspectives, et ces propositions sont très ambitieuses. Planter un arbre en zone urbaine coûte de 30 000.- à

50 000.- mais il ce coût peut augmenter s'il est nécessaire de déplacer des réseaux souterrains.

Un député (PLR) demande quel type de végétalisation serait prévu pour répondre à la question des pétitionnaires. Que faut-il penser de la végétalisation des toits et des façades. S'agit-il d'un phénomène de mode ?

Pour M. Fouvy, les grands arbres offrent de nombreux avantages. Il est nécessaire d'opter pour des espèces méditerranéennes dans l'espace urbain au vu de la chaleur en été. L'espace est en effet très contraint, des espèces indigènes ne sont pas envisageables. Il existe plusieurs exemples de végétalisations sur les toits, soutenant la biodiversité. Cette végétalisation favorise le rafraîchissement à l'intérieur des immeubles à moins qu'il ne s'agisse d'une végétation extensive qui est très sèche en été. Quant à la végétalisation des façades, certaines techniques sont expérimentales et onéreuses, alors que la végétation grimpante peut avoir un effet important sur la réverbération et la radiation de la température.

Une députée (PDC) évoque le plan fourni par les pétitionnaires en signalant que ces derniers ont mentionné qu'il y avait déjà des espaces gagnés sur la voirie mais qu'aucun aménagement n'avait été réalisé. Il existe donc déjà des espaces disponibles. Quelles seront les priorités fixées par le canton quant à cette stratégie de végétalisation ?

M. Fouvy ne peut malheureusement donner toutes les réponses puisque la stratégie n'est pas terminée. Cela étant, une démarche pragmatique pousse à opter pour les espaces disponibles. Le canton peut jouer un rôle sur le stationnement et les voiries. Le canton peut discuter avec les communes. La convention d'objectifs qui vient d'être signée avec les SIG prévoit la possibilité de déplacer des réseaux pour aménager des espaces arborisés.

Un député (Socialiste) demande si l'objectif d'un taux de 10% en termes de canopée en 2050 est vraiment raisonnable. Ne faudrait-il pas fournir un effort plus important et plus rapide ? La pétition propose de créer des chemins en matière composite plutôt qu'en goudron. Serait-il possible d'*herbifier* ou de remettre de la terre ou des matières composites au centre de la ville.

Pour M. Fouvy, l'analyse qui a été menée a pris en compte la croissance de la végétation. C'est l'objectif le plus ambitieux envisageable. Une arborisation de tous les parcs ne permettrait pas de répondre à la demande. Par ailleurs, un manque d'eau favorise un brunissement de l'herbe dont l'effet sera similaire à celui du goudron. L'alimentation en eau est donc un aspect fondamental. Les véhicules nécessitent des sols dont la portance est suffisante mais il existe des sols de ce type.

Un député (Socialiste) rappelle l'initiative visant une réduction de la voirie et des espaces bétonnés à raison de 1% par an. Serait-il possible de planter des arbres sur toutes les places de stationnement où il n'y a pas de réseau en dessous ?

Pour M. Fouvy, les réseaux sont plutôt sous les trottoirs et sous les places de stationnement. Il y a donc une mixité dans les situations. Une réflexion globale sur les réseaux et la chaussée permettrait peut-être de revoir ces aspects.

Audition de M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat (DI), M. Thierry Messager, direction régionale Lac-Rhône (OCT), M. Gérard Widmer, direction régionale Arve-Lac (OCT).

M. Dal Busco rappelle que cette pétition s'inscrit dans la politique du département. Le quartier des Pâquis sera particulièrement concerné par la réalisation de la moyenne ceinture qui permettra de supprimer le trafic de transit. M. Dal Busco espère que la Ville de Genève placera dans sa planification ce projet de Croix-Verte, même si ce projet est ambitieux. Le canton accompagnera la Ville de Genève dans cette réalisation.

Pour M. Messager, on a affaire ici à une idée nouvelle mais qui est issue des travaux des différentes associations de ce quartier. La carte remise par les pétitionnaires est concrète et très intéressante. Elle propose de constituer cette croix verte en mettant en avant les éléments existants tout en les développant. Cette demande est basée sur un constat très clair indiquant que le trafic de transit est trop important. La LMCE prévoit la réalisation de la ceinture urbaine et de zones piétonnes. La Ville de Genève a donc la possibilité de donner suite à ce projet. Cela étant, des éléments doivent être réfléchis comme le stationnement. Le canton accompagnera la Ville de Genève dans la réalisation de ce projet, notamment sous l'angle des chemins piétonniers.

Une députée (PDC) signale que des mesures ont été développées comme à la rue du Môle, sans aucun aménagement. Comment dès lors ces projets sont-ils planifiés et notamment les éléments de végétalisation. Que doit-il se passer pour que le projet de Croix-Verte proposé par les pétitionnaires se réalise ?

Pour M. Dal Busco, les contacts entre le canton et la Ville de Genève sont très réguliers, tant au niveau des services que des magistrats. Si cette pétition est présentée à la Ville, le département donnera sa position. La nouvelle législature de la Ville de Genève a décidé de prioriser certains projets. Par exemple, à l'avenue du Mail, dont le projet devait se développer à la fin de la législature précédente mais avait été suspendu afin de savoir s'il était

possible de végétaliser plus avant ce tronçon. Il comprend par ailleurs que tout ne soit pas possible simultanément. Le projet de la Croix-Verte peut se heurter à un problème de ressources financières, raison pour laquelle le canton est prêt à apporter son aide à la Ville.

Un député (Socialiste) évoque les zones de rencontre à 20 km/h et demande combien il y en a en Ville de Genève et si celles-ci sont en croissance.

M. Messenger répond que les rues de ce quartier sont en réseau de quartier non structurant, relevant de la Ville de Genève. Le plan d'action de la mobilité douce 2019-2023 prévoit 12 zones de rencontres, dont 2 en Ville de Genève. Il y a une quinzaine de zones 30 prévues en Ville de Genève.

Un député (Socialiste) rappelle que les habitants ont le sentiment que les zones 20 ne sont jamais respectées. Ne faudrait pas des mesures plus musclées pour réduire la pollution, le bruit et les nuisances ?

M. Messenger répond que le propriétaire du fonds doit faire un bilan de fonctionnement une année après l'établissement d'une zone de ce type. La vitesse des automobiles est donc analysée. Des mesures complémentaires sont appliquées si la zone ne fonctionne pas. Des constats sont en train d'être faits avec la Ville. La Ville doit par ailleurs réfléchir à des adaptations du schéma de circulation afin d'inciter le trafic de transit à éviter les quartiers.

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, M. Nicolas Betty, Chef du service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, M^{me} Hélène Van Derbroucke, adjointe de direction du service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité qui rappellent que la Ville de Genève a également reçu une pétition allant dans le même sens. La Ville est donc déjà en train de se pencher sur cette problématique.

Un député (PDC) demande quelles sont les attentes de la Ville par rapport au canton.

M. Betty répond que la Ville espère poursuivre la collaboration avec le canton pour parvenir aux résultats escomptés. Des séances sont en train d'être organisées pour récolter des informations et engager des études plus détaillées. Le secteur autour de l'école des Pâquis fait également l'objet de demandes d'équipements. Les pétitionnaires trouvent certainement que les choses n'avancent pas assez rapidement mais ces projets impliquent des processus qui nécessitent du temps.

Un député (Socialiste) demande quelle serait la différence si cette pétition était renvoyée au Conseil d'Etat ou non.

M^{me} Perler répond que si le Grand Conseil accepte cette pétition, la collaboration ne s'en déroulera que mieux. Il y a un ordonnancement des projets et que certains axes doivent être traités dans un certain ordre. Les SI devaient intervenir dans la rue de Berne et la rue de Fribourg pour que la Ville puisse réaliser des projets d'aménagement dans ces deux rues. L'ensemble des demandes de la pétition est repris par la Ville de Genève, avec quelques exceptions. La Ville considère que la place Plantamour est maintenant aménagée. Les communes ont de nouvelles compétences depuis le début d'année. L'office cantonal des transports pourrait avoir des réticences à l'égard d'aménagement pouvant avoir des impacts sur les quais par exemple. C'est la raison pour laquelle une réaction positive du Grand Conseil pourrait aider à fluidifier un certain nombre de décisions.

Discussion interne et vote

L'UDC ne pense pas que l'avis du Grand Conseil sera déterminant dans ce dossier. Pour l'UDC, le dossier avance. Il ne concerne que la Ville de Genève. Le Grand Conseil n'est jamais sollicité pour la modification d'un panneau de circulation et propose donc que cette pétition soit traitée au sein de la Ville de Genève. L'UDC propose le renvoi de la P 2112 au Conseil administratif de la Ville de Genève.

Le MCG partage ces opinions. Il y a par ailleurs encore beaucoup de travail à mener à l'égard du bétonnage autour de la gare.

Le PDC partage cet avis mais rappelle également que le canton est impliqué dans ce dossier, ne fût-ce que pour les voies de circulation. La Commission pourrait donc donner un signe au Conseil d'Etat mais également à la population en renvoyant cette pétition au Conseil d'Etat.

Les Socialistes rappellent que le quartier des Pâquis est le plus dense de Genève. Il est ici question d'une véritable demande citoyenne réfléchie dans un quartier qui est en outre impacté par des activités nocturnes intenses. Une réappropriation des espaces publics permettrait d'améliorer la qualité de vie de la population et le sentiment de sécurité. Le groupe socialiste s'opposera au renvoi de cette pétition au Conseil administratif et soutiendra son renvoi au Conseil d'Etat.

Les Verts soutiendront la proposition de renvoi au Conseil d'Etat. Les magistrats de la Ville font un travail formidable. Renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat permettra de renforcer l'action de la Ville et la coordination entre celle-ci et le canton.

Le PLR signale que certains membres de son groupe estiment qu'il convient de renvoyer cette pétition au Conseil administratif alors que d'autres pensent qu'il est préférable de la renvoyer au Conseil d'Etat. Le PLR proposera donc un vote divisé.

Vote

Le renvoi de la P 2112 au Conseil administratif de la Ville de Genève est refusé par 6 Oui (2 PLR, 1 PDC, 2 MCG, 1 UDC) 8 Non (1 PLR, 1 EAG, 3 S, 1 PDC, 2 Ve), 0 Abstention.

Le renvoi de la P 2112 au Conseil d'Etat est accepté par 9 Oui (2 Ve, 3 S, 1 PLR, 1 EAG, 2 PDC), 4 Non (2 PLR, 1 MCG, 1 UDC), 1 Abstention (1 MCG).

Conclusions

Les attentes sont connues de longue date concernant le quartier des Pâquis et les demandes des associations, habitantes et habitants d'avoir un quartier à la mobilité pacifiée. La notion de Croix-verte est issue du contrat de quartier validé par le Conseil administratif en 2015. Cette Croix-verte a été la feuille de route des services communaux qui a conduit à l'installation de mobilier urbain dans les zones piétonnes, et le déclenchement d'aménagements. La Croix-verte de la pétition diffère légèrement de la Croix-verte du contrat de quartier, puisque certaines rues n'y figuraient pas à l'origine.

Ce projet se développe au cœur du quartier des Pâquis. Si une partie des compétences cantonales ont été transférées aux communes, l'intervention sur le réseau communal a une incidence sur le réseau cantonal. C'est la raison pour laquelle ce projet est mené en concertation entre les services cantonaux et municipaux, comme lors de la piétonnisation d'une partie du quartier qui a déjà eu lieu. Le canton a par ailleurs souhaité que le projet de ceinture urbaine soit réalisé au préalable.

Le contrat de quartier a été initié en 2002 et a abouti en 2015. Les mesures Covid de 2020 ont permis de tester les aménagements qui avaient été identifiés. Des zones de rencontres ont déjà été pérennisées avec un statut de 20 km/h. Les services ont par ailleurs reçu des études mandatées par les associations. Les projets sur les quais vont être achevés cet été. Il s'agit maintenant d'aménager ces espaces. La planification prévoit des mesures en lien avec le projet de la place de Cornavin. La Ville de Genève planifie encore des mesures allant dans le sens de la pétition, à court, moyen et long terme.

Tant la Ville que le Canton ont démontré tout au long de l'étude de cette pétition de leur volonté d'avancer dans le sens demandé par cette pétition, dans l'optique de faciliter les démarches et accélérer les réalisations.

La majorité soutient cette volonté positive des habitantes et habitants, associations, de la Ville et du Canton, de réaliser des cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis sous forme de « Croix-verte » et vous invite donc à soutenir le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition (2112-A)

pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis « Croix-verte »

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les signataires constatent :

- un quartier exposé à un trafic automobile intense, au bruit et à la pollution ;
- le manque de végétalisation ;
- les difficultés de déplacement à pied des habitants, en particulier des enfants et des personnes à mobilité réduite.

Les signataires demandent :

- 2 axes de cheminements sécurisés et végétalisés traversant le quartier d'est en ouest et du nord au sud reliant les principaux pôles socioculturels du quartier : les écoles, la ludothèque, les crèches, les jardins d'enfants, les places de jeux, la Maison de quartier, la Maison des enfants, la Traverse, les Créatelières et la bibliothèque, et ceci conformément au plan visible ci-après ;
- que ces cheminements soient constitués par les rues piétonnes actuelles, des zones de rencontre à 20 km/h, des trottoirs continus et des carrefours surélevés ;
- que ces cheminements soient des poumons de verdure favorisant la sécurité des piétons, la marche, la mobilité douce et la convivialité.

N.B. 855 signatures¹

Bien vivre aux Pâquis

Collectif d'associations et d'habitants

M. Pierre Fuchs

p.a. Maison de quartier des Pâquis

50, rue de Berne

1201 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 411 signatures électroniques.

**Axe est-ouest**

- 1 Zone de rencontre à 20 km/h de la rue du Léman entre le quai Wilson et la rue Plantamour
- 2 Surélévation du carrefour rue du Léman/rue Plantamour
- 3 Fermeture de la rue des Pâquis à la hauteur de la place de la Navigation au profit des bus
- 4 Zone de rencontre à 20 km/h de la rue de la Navigation entre la rue des Pâquis et la rue du Levant
- 5 Zone de rencontre à 20 km/h de la rue de Berne entre la rue de la Navigation et la rue de Zurich
- 6 Zone de rencontre à 20 km/h de la rue de Zurich entre la rue de Neuchâtel et la rue de Lausanne

Axe nord-sud

- 7 Piétonisation du bas de la rue Butini
 - 8 Zone de rencontre à 20 km/h entre la rue Rothschild et la rue du Môle
 - 9 Zone de rencontre à 20 km/h entre la rue de Monthoux et la rue des Alpes, dont la rue de Fribourg
- Autres aménagements**
- 10 Amélioration de la circulation des bus par mise en sens unique de la rue de Monthoux direction lac
 - 11 Démolition du mur de séparation rue Royaume
 - 12 Agrandissement place des Alpes



STRATÉGIE CANTONALE D'ARBORISATION DE L'AIRE URBAINE

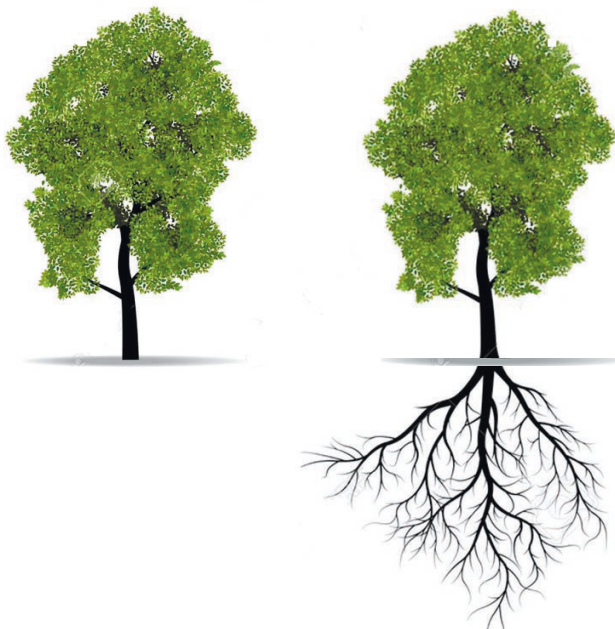


Département du Territoire
OCAN / Service du paysage et des forêts

avril 21 / Page 1

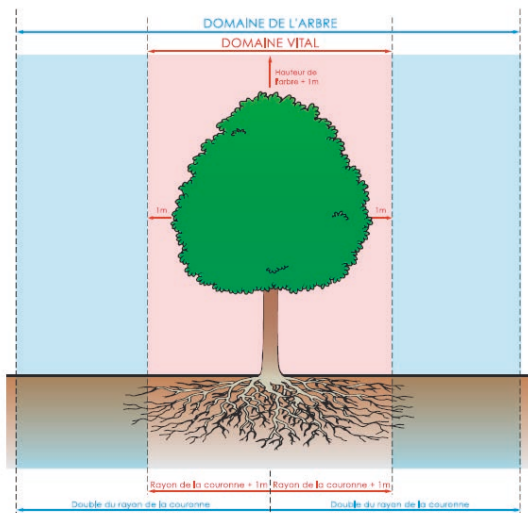


LES BESOINS DES ARBRES



avril 21 / Page 3

DOMAINE DE L'ARBRE ET DOMAINE VITAL



Le **domaine de l'arbre** est l'espace nécessaire à son développement

Le **domaine vital** correspond à la zone d'extension des racines vitales de l'arbre

avril 21 / Page 4



STRATÉGIE ET PLAN BIODIVERSITÉ

avril 21 / Page 5

la Stratégie Biodiversité 2030

RAPPEL



Champ d'application n°4 - Arbres

VISION

En 2030, le canton abrite un patrimoine arboré de haute valeur pour la biodiversité grâce à une diversité de taille et d'âge des arbres, à la campagne comme en ville. **L'urbanisation prévoit suffisamment de place pour renouveler les grands arbres.** Les propriétaires et gestionnaires des espaces arborés sont soutenus dans leurs efforts pour maintenir les arbres remarquables et les sujets âgés.

avril 21 / Page 6

6 mesures proposées dans le plan d'action biodiversité

- **Intégrer l'arbre dans la planification du sol et du sous-sol** et mettre en œuvre une arborisation durable de qualité
- **Concevoir un plan stratégique de végétalisation et lutter contre les îlots de chaleur**
- Inciter à la conservation des éléments du paysage traditionnel de la campagne genevoise
- Préserver les arbres biotopes, majeurs et remarquables
- Compléter l'inventaire cantonal des arbres et suivre le patrimoine arboré
- Mener une veille active sur les maladies des arbres

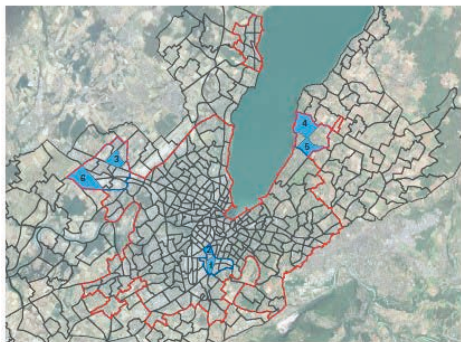
avril 21 / Page 7



STRATÉGIE D'ARBORISATION

avril 21 / Page 8

UNE STRATÉGIE POUR L'ENSEMBLE DE L'AIRE URBAINE, ✓ UN AXE D'ÉTUDE BASÉ SUR 6 TISSUS URBAIN PERMETTANT D'ANALYSER L'ENSEMBLE DES SURFACES



Etape 1: Identification des potentiels d'arborisation
- diagnostics sectoriels sur 6 tissus urbains - secteurs test:

1. tissu homogène classique (Vieux - Carouge)
2. tissu homogène XX (Parc des Acacias)
3. tissu moderne (Meyrin - Prulay)
4. tissu hétérogène (Vésénaz - La combe)
5. tissu pavillonnaire (Vésénaz - Village)
6. tissu industriel (Satigny - Zimeysa)

Etape 2: Elaboration d'une image guide

- élaboration d'une image directrice sur l'ensemble de l'aire urbaine

Etape 3: Stratégie et guide de mise en oeuvre

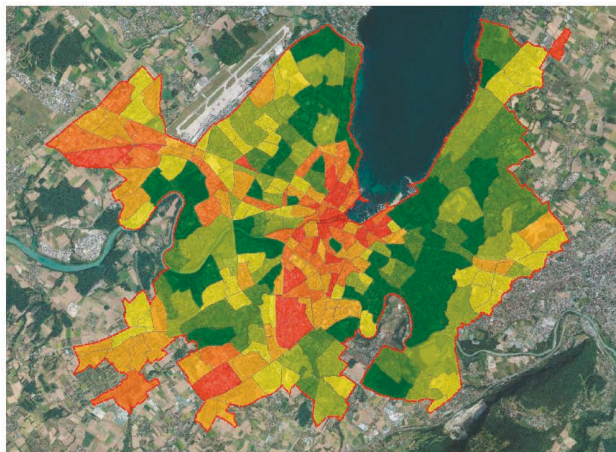
- méthodologie explicitant le projet aux communes et aux services de l'état et illustrant les bonnes pratiques

Etape 4: Finalisation de la stratégie

- assemblage des documents composant la stratégie comprenant une image directrice, un guide de mise en oeuvre et des bonnes pratiques, une stratégie d'action...

avril 21 / Page 9

Taux de canopée de l'aire urbaine CONSTAT



Taux d'arborisation actuels sur l'aire urbaine du canton:
Canton de Genève: 21 %
Aire urbaine: 21,6 %

L'enjeu des zones rouges et jaunes de l'aire urbaine:
- planter pour augmenter la canopée
y compris dans la planification

L'enjeu des zones vertes de l'aire urbaine:
- préserver
y compris dans la planification

Objectifs:

- 30 % de canopée sur l'aire urbaine
- plus aucuns secteurs en-dessous de 10% de canopée
- un maintien d'une majorité d'arbres de grande envergure
- un pourcentage de plantation en pleine terre ou sols profonds

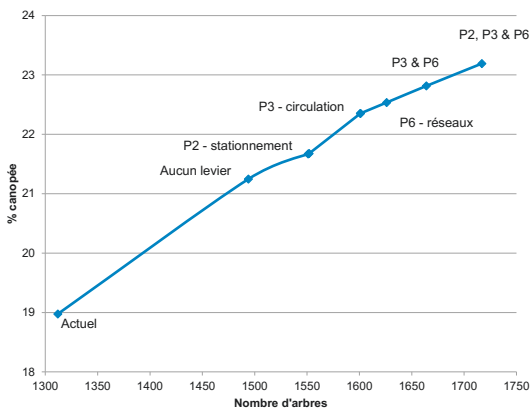
* Taux de canopée: pourcentage de la surface à terre dominé verticalement par la canopée de l'arbre (à partir de 3 mètres de hauteur)

Taux de canopée*

- > 30%
- 20 - 30%
- 10 - 20%
- 0 - 10%

avril 21 / Page 10

Evolution possible du potentiel arboré à Meyrin - Prulay



P2 - Réviser les principes de stationnement

P3 - Réorganiser les schémas de circulation

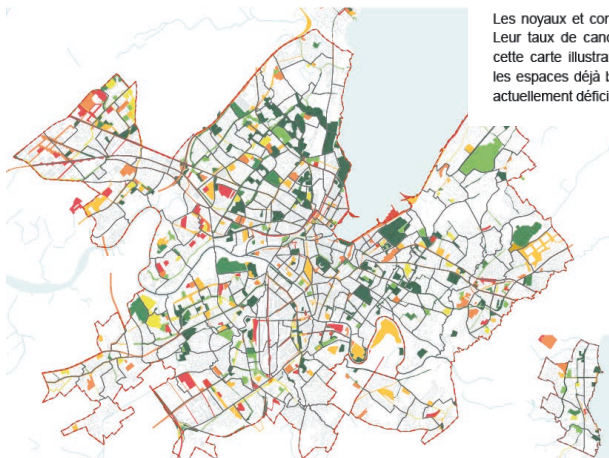
P6 - Planifier et réorganiser les réseaux

Leviers d'action	arbres potentiels	gain de canopée (%)
Aucun	182	2,3
P2 seul	57	0,4
P3 seul	1	0,0
P6 seul	49	0,7
P2 et P3	0	0,0
P2 et P6	25	0,2
P3 et P6	38	0,3
P2, P3 et P6	53	0,4
Total	405	4,2

11

avril 21 / Page 11

Maillage arboré – taux actuel de canopée METHODOLOGIE



Les noyaux et connecteurs constituent le maillage. Leur taux de canopée actuel est représenté dans cette carte illustrant par la gradation des couleurs les espaces déjà bien arborés comme les espaces actuellement déficitaires en termes d'arborisation.



avril 21 / Page 12

Maillage arboré – priorisations

METHODOLOGIE

Les éléments du maillage se sont vu attribuer un score de degré de priorité d'arborisation, basé sur trois paramètres :

1. Leur taux de canopée actuel ;
2. La densité de population alentour ;
3. Leur température physiologique équivalente (PET) moyenne.



Figure 22 Carte de priorisation des éléments du maillage arboré

avril 21 / Page 13

Rapport explicatif

LIVRABLE - livrets tissus (*XXème Les Acacias*)



Figure 23 Livrets de tissu

Chaque morphologie est différente par l'organisation des voiries, du parcellaire et du bâti. De ce fait, chaque tissu a une capacité différentes à recevoir du végétal.

avril 21 / Page 14

Rapport explicatif

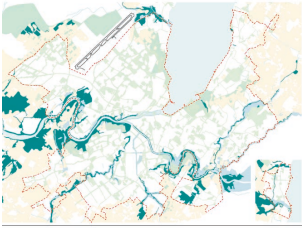
LIVRABLE - rapport explicatif



STRATÉGIE D'ARBORISATION

STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE CANTONALE D'ARBORISATION DE L'AIRE URBAINE

Octobre 2020



Levier du stationnement, réinvestir de la place en surface,
Levier des contraintes parcellaires, planter en limite,
Levier des réseaux, réorganiser, libérer le sous-sol

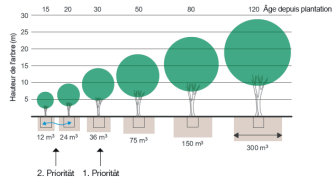
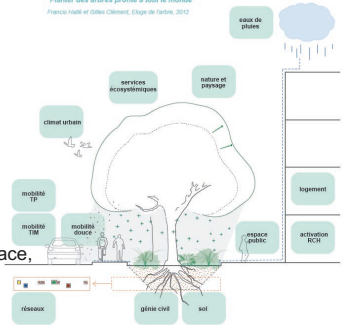


Schéma illustrant la relation entre la durée de vie (espérance de vie des arbres) et l'espace racinaire disponible sous terre, issu de la Stratégie de Zurich.

"Planter des arbres profils à tout le monde"

Franco Halli et Gilles Clément, Éloge de l'arbre, 2012



MISE EN ŒUVRE – Exemple :

L'arbre, le sol et l'eau

Viser 50% de sol profond ou de pleine terre pour garantir une arborisation durable
Adopter une politique zéro tuyau

Garantir des sols profonds, de qualité et continus

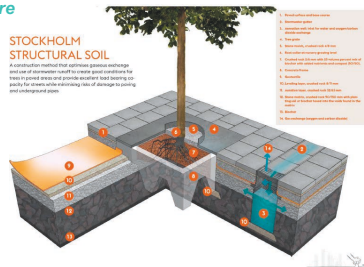
Privilegier les surfaces perméables en pieds d'arbres

Récupérer et valoriser les eaux de pluie

Faire circuler l'eau dans les fosses En amont des projets et planifications

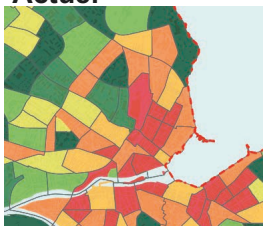
Nature du sol
Compactage et encombrement des sols
Gestion des pics de précipitations
Pollutions sols et eaux

Protéger les sols profonds
Technosols et recyclage des matériaux
Fosses multifonctionnelles
Sols perméables en pieds d'arbres
Gestion des eaux en amont et sans tuyaux

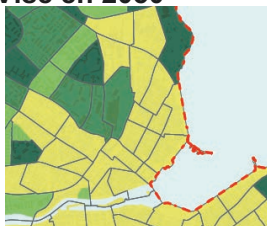


Taux de canopée

Actuel



Visé en 2050



avril 21 / Page 17

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



avril 21 / Page 18

Croix Verte

La vision

Notre vision

Permettre de relier les différents lieux du quartier par deux axes végétalisés et y favoriser les déplacements à pied ou à vélo,

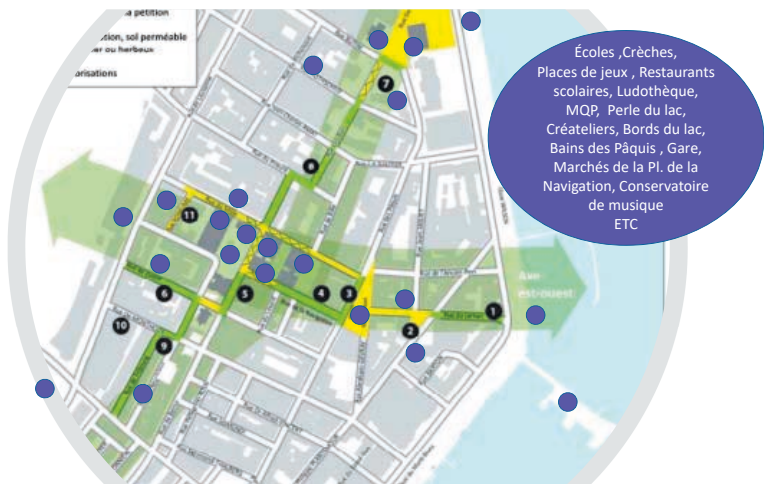
ET

Améliorer la qualité de vie des habitants qui pourront se réapproprier l'espace public végétalisé.

Le comment

- 2 axes continus sécurisés et végétalisés
- Nouvelles zones de rencontre à 20km/h
- Surélévation de carrefours
- Aménagement des zones piétonnes existantes (sols perméables, éclairage, arbres fruitiers, îlots de rencontre pour les habitants, ...)

En laissant la possibilité de dessertes de proximité pour les commerces et les habitants



Les aspects clefs du projet

Végétalisation et identité forte

Favoriser la Mobilité douce

Réduction du trafic de transit

Confort et sécurisation des chemins

Amélioration des flux de transport public

Embellissement et amélioration de la qualité de vie du quartier

Réappropriation de l'espace public



Témoignages de signataires

Témoignages de signataires 1/...

Questions de santé publique / un 'ras le bol' des nuisances

«Manque d'espaces verts, trop de **circulation**, sentiment **d'insécurité pour le déplacement des enfants**, etc...»

«Je signe parce que j'ai habité dans ce quartier, et il serait temps de prendre en compte les habitants, les enfants, les familles, les piétons, les touristes.»

«J'habite le quartier et que je souffre du **manque de verdure** et du **bruit** quotidien de la circulation.»

«Je signe parce que j'ai habité dans ce quartier, et il serait temps de prendre en compte les habitants, les enfants, les familles, les piétons, les touristes.»

«Ma compagne et moi-même avons déménagé, notamment à cause des problèmes mentionnés dans la pétition»

«Je signe parce que **j'étouffe** aux pâquis et que j'ai envie de casser des voitures...»

«Je signe parce que les Pâquis sont **un îlot de chaleur insupportable en été**, parce que le **trafic automobile** est trop bruyant et beaucoup trop répandu, parce qu'il est **difficile de se déplacer**»

Témoignages de signataires 2/...

Pro mobilité douce

«J'aime faire du vélo sans mourir, merci.»

«Capital et urgent de développer la mobilité douce et respecter la volonté populaire votée»

«Les voitures ne doivent plus avoir la priorité sur TOUS les autres usagers.»

Qualité de la vie et amélioration du quartier

«C'est essentiel à la réhumanisation de la ville et au bien-être de ses habitants.»

«C'est vital !»

«En tant que résidente, **je souffre quotidiennement** de la circulation qui ne respecte jamais aucune des zones 30km/h (ne parlons même pas des "zones de rencontre").»

«...**il est temps que les villes s'adaptent aux bien-être des habitant.e.s** et plus le contraire, parce que les Pâquis (intérieur et lac) est un quartier que bcp d'habitants-tes du canton de Ge fréquentent et aiment parce que ses habitant-e-s permanent-e-s lui donnent vie comme dans peu de quartiers à Ge ! Et parce que ns ns sommes battu-e-s ensemble pr le lieu superbe des Bains!»

Témoignages de signataires 3/...

Densité du quartier, Îlots de chaleur et besoin de végétation

«Comme une évidence ! Les Pâquis, un des quartiers **les plus denses** de Genève, nécessitent des lieux plus sécurisés et bien plus végétalisés. Et encore plus d'arbres. Bravo pour cette pétition.»

«Il nous manque **du vert**»

«Nous comptons les arbres sur les doigts d'une main alors que le quartier est l'un **des plus denses** de Genève, cette zone est totalement **laissée à l'abandon en termes de bien-vivre**.»

«L'importance de végétaliser les quartiers pour élever la qualité de la vie quotidienne de ses habitants»

«Il faut **plus de calme** et de verdure dans la ville»

«pour éviter les **piège de chaleur** en ville. Toits, murs, préaux etc»

«STOP à la surdensification de l'hypercentre, aux puits de chaleur à la circulation automobile – particulièrement de transit depuis les grands axes pénétrant les quartiers populaires d'habitation. Récupérons nos quartiers!»

«Je signe **pour une végétalisation durable du quartier, et non pas des arbustes plantés dans de gros pots de fleurs**»

Témoignages de signataires 4/...

Se réappropriier l'espace public et restaurer du lien social

«Je signe parce que pour avoir une société saine, il est nécessaire d'avoir un **équilibre entre nature et bâtiment** pour que l'être humain puisse se régénérer dans un espace naturel, surtout dans les temps qui cours où les dépressions ou les burnout se multiplient.»

«Nous pouvons voir qu' il y a un malaise, et **le manque d'endroit pour se voir et communiquer entre citoyens** d'un même quartier ne peut que **mener l'individu à se cloisonner, s'isoler**, d où un manque de soutien humain de l'un envers l'autre. **Je signe pour un espace de convivialité.**»

«Il faut **rendre les rues aux habitants!**»

Témoignages de signataires 5/6

Expérience de la fermeture du tronçon rue de Berne

«Nous **apprécions le changement** depuis que la rue de berne est coupée Nous pouvons **enfin dormir calmement** Plus de fou furieux qui klaxonne à toute heure. Plus de dealers qui crient la nuit Merci»

«Plus de bruit dans la rue de Berne la nuit et Le Matin de bonne heure. Plus de camion ou de voiture qui klaxonnent et qui roulent à vive allure pour éviter la rue de Lausanne et les quais. **Les gens de mon quartier se rapprochent ... Merci un vrai bonheur**»

Témoignages de signataires 5/5

Espoirs

«Je signe parce que **c'est un beau projet pour ce beau quartier**»

«je crois que ce projet est une plus value pour Genève et cet incroyable quartier»

«J'aimerais **que Genève se réinvente et se modernise!** prenons l'exemple de Pontevedra en Espagne ou Bordeaux en France.»

«Je rêve d'une ville, et d'une planète, en accord avec la nature **pour les générations futures**»

«C'est un projet **d'aménagement faisable sur la base de l'existant**, et clairement nécessaire pour les habitant-e-s d'un des quartiers les plus denses de Suisse.»

Merci !

Questions - Réponses

Backup slides



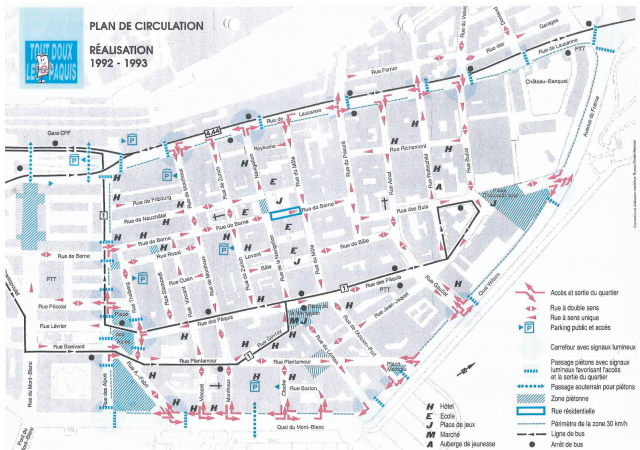
Collectif d'associations et d'habitants
Bien Vivre aux Pâquis

Historique du projet de cheminements sécurisés et végétalisés
dans le quartier des Pâquis

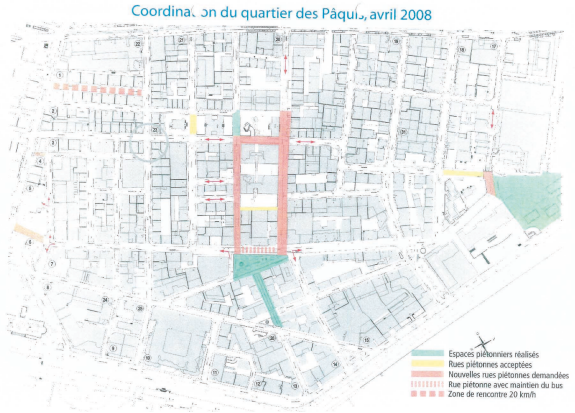
Croix-verte

29 mars 2021

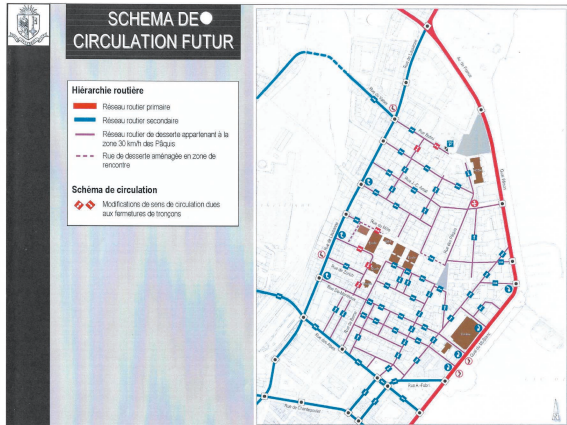
1991
Ville et Etat de
Genève
Tout Doux les
Pâquis



Avril 2008
Coordination
du quartier
propositions



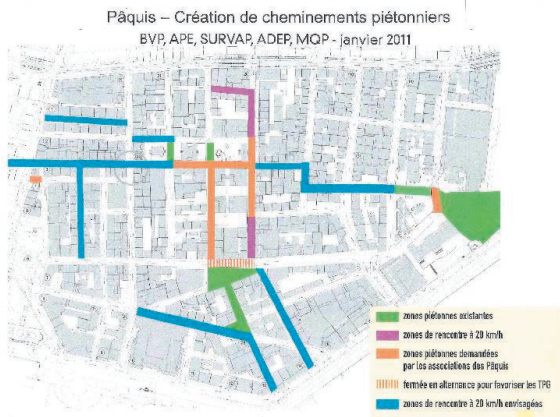
Juin 2008
Ville de Genève
Nouveau schéma de
circulation
Evaluation des impacts



Février 2009
 Ville de Genève
 Rues piétonnes
 Information et débat



Janvier 2011
 Associations du quartier
 Cheminements piétonniers
 Proposition



Janvier 2020
 Collectif Bien Vivre aux Pâquis
 Lancement pétition Croix verte





PETITION 2112

Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis
«Croix-Verte»



COMMISSION DES PETITIONS DU GRAND-CONSEIL
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
17 MAI 2021



Pétition 2112 - Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier
des Pâquis «Croix-Verte»

Sommaire

1. La pétition P-2112 principes demandés
2. Contexte et historique - quartier des Pâquis
3. Les aménagements réalisés répondant aux attentes de la P-2112
4. Les aménagements prévus à court terme
5. Les aménagements proposés par la P-2112

Pétition 2112 - Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis «Croix-Verte»

La P-2112 : les attendus

Secrétariat du Grand Conseil

P 2112

Date de dépôt : 23 novembre 2020

Pétition pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis « Croix-verte »

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les signataires constatent :

- un quartier exposé à un trafic automobile intense, au bruit et à la pollution ;
- le manque de végétalisation ;
- les difficultés de déplacement à pied des habitants, en particulier des enfants et des personnes à mobilité réduite.

Les signataires demandent :

- 2 axes de cheminements sécurisés et végétalisés traversant le quartier d'est en ouest et du nord au sud reliant les principaux pôles socio-culturels du quartier : les écoles, la bibliothèque, les crèches, les jardins d'enfants, les places de jeux, la Maison de quartier, la Maison des enfants, la Traverse, les Crételiers et la bibliothèque, et ceci conformément au plan visible ci-après ;
- que ces cheminements soient constitués par les rues piétonnes actuelles, des zones de rencontre à 20 km/h, des trottoirs continus et des carrefours surélevés ;
- que ces cheminements soient des poumons de verdure favorisant la sécurité des piétons, la marche, la mobilité douce et la convivialité.

Pétition 2112 - Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis «Croix-Verte»

La P-2112: les principes de la «Croix verte»

Info: La «Croix verte» de la pétition diffère légèrement de la proposition Croix-verte issue du contrat de quartier

Rappel La Croix-verte est une proposition issue du contrat de quartier validée par le Conseil administratif de la Ville de Genève le 24 décembre 2015

-> Feuille de route pour le service AGCM:

- validant l'installation de mobilier urbain au service de l'animation des zones piétonnes (en collaboration avec les habitants)
- approuvant le démarrage d'études de faisabilité pour l'installation de toilettes publiques et le développement du projet Croix-verte (chemins piétonniers traversant le quartier)





Pétition 2112 - Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis «Croix-Verte»

Contexte et historique: rappel de la situation actuelle du quartier des Pâquis

Hiérarchie actuelle du réseau

- Toutes les rues des Pâquis sont du réseau de quartier
- Les interventions de compétence de la Ville (depuis janvier 2021) se situent sur le réseau de quartier non structurant (rues en vert sur le plan).
- Cela étant, le Canton garde l'autorité de décision quand les mesures de circulation peuvent avoir un impact sur le réseau «supérieur»



Pétition 2112 - Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis «Croix-Verte»

Contexte et historique: rappel des évolutions du quartier des Pâquis depuis 2001

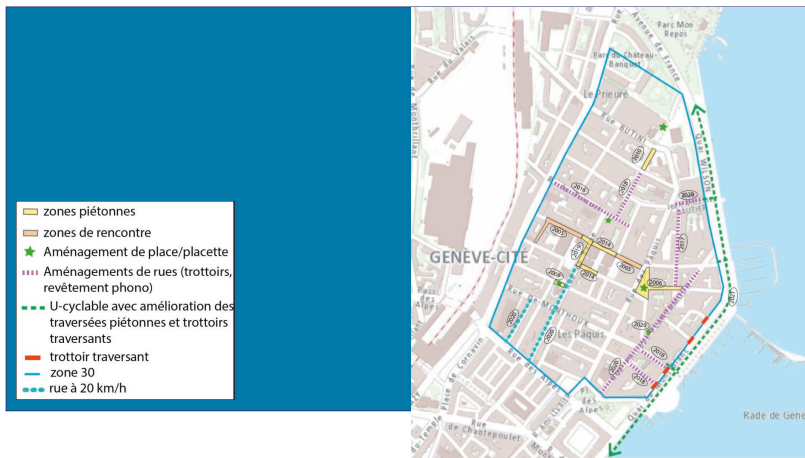
Rappel du processus

- 2001 : Tout doux les Pâquis – point de départ du processus de concertation avec les associations
- 2007- 2012 : concertation et processus participatif (Ville-associations) : études et réalisation des aménagements de la zone 30, du cœur piétonnier étape 1
- 2014-2015 : contrat de quartier avec validation d'une image intentionnelle de la croix verte et une feuille de route
- 2015-2020 : étude et réalisation de la deuxième étape du cœur piétonnier et de différents aménagements
- 2020 : mesures covid pendant 4 mois sur les rues de Fribourg et de Berne : mises en zones de rencontre et aménagements provisoires. Fin 2020, le 20 km/h a remplacé la zone de rencontre.
- 2020 envoi au SEVE et AGCM des deux documents produits par les associations : «concept d'aménagements pour les rues piétonnes et squares du quartier des Pâquis» et «concept d'aménagement places publiques et rues piétonnes» avec les demandes de renforcer les zones à priorité piétonnes, développer des aménagements plus qualitatifs et conviviaux et apporter plus de végétalisation



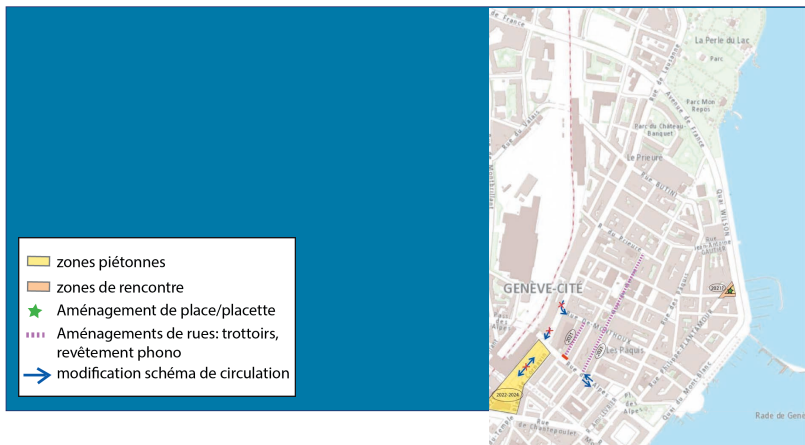
Pétition 2112 - Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis «Croix-Verte»

Les aménagements réalisés (état mai 2021)



Pétition 2112 - Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis «Croix-Verte»

Les aménagements prévus à court terme





Pétition 2112 - Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis «Croix-Verte»

Les demandes d'aménagements de l'image «Croix verte» proposés par la P-436

- A** Aménagements pouvant être réalisés à **court terme** (mise en place relativement aisée)
- B** Aménagements à étudier pour une réalisation à **moyen terme** (études et concertation nécessaires)
- C** Aménagements à évaluer à **long terme**
 - C1 - soit car impactants (à prévoir après mise en place des mesures rive droite LMCE),
 - C2 - soit car secteurs moins «prioritaires»
- D** Demandes à abandonner ou à traiter autrement car non adéquates au contexte

	zones piétonnes
	zones de rencontre
	Aménagement: rue, placette, square
	Amélioration du cheminement piéton: sécurité PPP et élargissement trottoir
	demande de toilettes
	demande d'espaces de jeux
	demande d'espaces de séjour aménagés
	sur l'ensemble du quartier: demande de plantations, de sols perméables, de potagers urbains, de stationnement vélos sécurisés (couverts)



Pétition 2112 - Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis «Croix-Verte»

Merci pour votre attention